

Articles D65 et R21 du Code de l'Environnement  
Avis portant sur la décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement

---

Concerne : la demande de la société Garage Eerdekenes SRL relative à l'exploitation d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules automobiles situé Rue Rennequin Sualem, 5 à 4577 Strée (Modave), sur une parcelle cadastrée MODAVE 3<sup>ème</sup> division, section A, 746 A  
Références SPW : 10015208/NDA.vla - Références communales : 65/24

---

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que la demande de permis d'environnement définie en objet a été jugée complète et recevable par le Fonctionnaire technique en date du 24 septembre 2024.

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales et relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

La demande, dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, doit permettre d'identifier, de décrire et d'évaluer de manière appropriée des effets directs et indirects, à court et à moyen terme, de l'implantation et de la mise en œuvre du projet sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

**A l'examen du dossier de demande, il est relevé que les objectifs de la demande sont :**

- Un garage automobile

**et que les principaux impacts environnementaux liés au projet concernent la gestion des déchets et des eaux usées.**

#### **Eaux**

L'exploitation est située en zone d'assainissement autonome, elle est équipée d'une unité d'épuration autonome et d'un séparateur d'hydrocarbures. Elle ne génère pas des eaux usées industrielles et lave moins de 10 voitures/jour. Les eaux pluviales sont récupérées dans une citerne de 20.000 litres. L'exploitation utilise l'eau de distribution.

#### **Déchets**

Les déchets sont triés et éliminés par un collecteur agréé. Les dépôts de déchets sont en faible quantité sur le site.

#### **Bruit**

L'exploitation fonctionne de 8h30 à 17h30, les éléments les plus bruyants (compresseur et climatiseur) sont régulièrement entretenus.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que l'ensemble des incidences environnementales ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable.

En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures.

D'autre part, il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature.

La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement. La population intéressée recevra dès lors l'information qu'elle est en droit d'attendre et l'autorité appelée à statuer est suffisamment éclairée sur les incidences possibles du projet sur l'environnement.

**Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.**

Modave, le 02/10/2024

LE DIRECTEUR GENERAL,  
FREDERIC LEGRAND



LE BOURGMESTRE,  
ERIC THOMAS